

Solutions d'investissements

*Tout sur le*

# Fonds de dépôts à terme *Plus*

*de la Standard Life*



# Un produit à intérêts élevés garantis

Si vous disposez de 25 000 \$ ou plus que vous désirez investir de façon sûre et productive – en vertu de vos placements enregistrés ou non enregistrés – voyez les avantages que vous offre le **Fonds de dépôts à terme Plus<sup>1</sup>** de la Standard Life.

- **Taux d'intérêt élevé** – 1 % de plus que le taux de base<sup>2</sup> de notre fonds de dépôts à terme rachetable.
- **Rachetable** en tout temps, en tout ou en partie, sous réserve d'un rajustement de la valeur marchande positif ou négatif<sup>3</sup> (un minimum de 25 000 \$ doit être maintenu après un rachat partiel).
- **Termes souples** de 5 à 10 ans, y compris des termes personnalisés.

De plus, la Standard Life vous offre les avantages suivants :

- **Possibilité de protection contre les créanciers<sup>4</sup>**, si un bénéficiaire privilégié est désigné (comme le conjoint, un enfant, un petit-enfant, le père ou la mère).
- **Possibilité d'éviter les délais et frais d'homologation<sup>5</sup>** au décès, si des personnes précises sont désignées comme bénéficiaires plutôt que la succession.
- **Garantie de base de taux de 45 jours** lorsque les capitaux sont transférés d'une autre institution financière et au renouvellement.

**Pour de plus amples renseignements sur le Fonds de dépôts à terme Plus de la Standard Life, communiquez avec votre conseiller ou visitez notre site Web.**

<sup>1</sup> Ce produit est offert dans le cadre de notre police Fonds de dépôts à terme Idéal (pour régimes d'épargne enregistrés et non enregistrés), qui est un produit d'assurance.

<sup>2</sup> Le taux de base est égal au taux de la tranche jusqu'à 24 999 \$ dans notre formule de taux progressifs.

<sup>3</sup> Peut aussi être assujéti à des frais de rachat si racheté avant la date d'échéance.

<sup>4</sup> Comme la protection contre les créanciers ne s'applique pas dans certaines situations, il est recommandé de consulter un conseiller juridique afin de savoir si vous avez droit à ce type de protection.

<sup>5</sup> Ne s'applique pas au Québec, puisque dans cette province, il n'est pas nécessaire de faire vérifier un testament notarié par le tribunal et que, dans le cas des testaments olographes ou devant témoins, les frais de vérification sont peu élevés.

**[www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca)**

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Le 1<sup>er</sup> août 2010